

## **RÈGLEMENT DE L'OPÉRATION PARRAINAGE DURET PROMOTEUR** **« Recommandez-nous et recevez 500€ »**

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions et modalités de l'opération de parrainage DURET PROMOTEUR.

### **Article 1. Organisation et période**

L'organisateur, la société DURET PROMOTEUR, 10A rue Augustin Fresnel 85600 Montaigu-Vendée, SARL au capital de 58 480,00 €, SIRET 50966369600045, RCS La Roche-sur-Yon B 509 663 696, organise une opération parrainage du 28 février 2024 au 28 février 2027 inclus.

### **Article 2. Conditions de participation**

L'opération de parrainage consiste à récompenser un client, nommé « parrain », ayant fait signer un contrat de réservation à un « filleul », pour un ou plusieurs logements commercialisés par DURET PROMOTEUR entre le 28 février 2024 au 28 février 2027 inclus. La réservation doit être réitérée par la signature de l'acte notarié d'acquisition au plus tard 4 mois après la fin de l'opération de parrainage.

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Le filleul doit communiquer les coordonnées de son parrain à l'organisateur, en remettant en mains propres au commercial DURET PROMOTEUR le coupon de parrainage prévu à cet effet (annexe 1).

Le coupon doit impérativement être dûment complété pour être considéré comme recevable par DURET PROMOTEUR.

### **Article 3. Conditions pour être « parrain »**

Pour obtenir la qualité de « parrain », celui-ci doit remplir les conditions suivantes :

- être une personne physique majeure,
- être ou avoir été propriétaire d'un logement DURET PROMOTEUR et pouvoir en fournir la preuve à la première demande de DURET PROMOTEUR.

Les membres d'une même famille ayant une même adresse sont considérés comme un seul et unique parrain, sans possibilité d'un cumul de récompense au sein d'un même foyer.

### **Article 4. Conditions pour être « filleul »**

Pour obtenir la qualité de « filleul », celui-ci doit remplir les conditions suivantes :

- être une personne physique majeure,
- avoir signé un contrat de réservation portant sur l'acquisition d'un ou plusieurs logements avec DURET PROMOTEUR au cours de la durée de l'opération, suivi d'une réitération de la vente par la signature d'un acte authentique de vente,
- ne pas avoir déjà préalablement acquis de logement auprès de DURET PROMOTEUR.

Un « filleul » ne peut revêtir cette qualité si ses coordonnées ont déjà été préalablement fournies par un autre parrain dans le cadre de la présente opération ou si celui-ci était déjà client ou prospect de DURET PROMOTEUR.

### **Article 5. Récompenses**

Le filleul et le parrain recevront chacun 500 euros par chèques cadeaux « Cadhoc » au plus tard 6 mois après la signature de l'acte authentique de vente chez le notaire. Les chèques cadeaux seront remis en main propre au parrain par le commercial DURET PROMOTEUR en charge du dossier d'acquisition du filleul, sans possibilité d'échange notamment contre des espèces d'autres biens ou services de quelque nature que ce soit ni transfert du bénéfice à une tierce personne. De même, cette récompense ne pourra faire l'objet de demande de compensation.

L'organisateur se réserve le droit, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles, de remplacer le lot annoncé, par un lot de valeur équivalente. Le gagnant sera tenu informé des éventuels changements.

L'organisateur se réserve la possibilité de refuser tout parrainage qui serait contraire au présent règlement. De même, si l'ensemble des conditions définies au présent règlement ne sont pas réunies, le Parrain ne percevra aucune récompense de la part de DURET PROMOTEUR.

La récompense est unique pour chaque filleul effectivement apporté par le Parrain à DURET PROMOTEUR, sans possibilité de cumul si un même filleul fait l'acquisition de plusieurs biens immobiliers auprès de DURET PROMOTEUR.

### **Article 6. Protection des données personnelles**

Les informations communiquées par le Parrain et le Filleul sont strictement confidentielles et à l'usage exclusif de l'organisateur. Ces informations pourront, sauf opposition de votre part, être communiquées aux filiales du Groupe Duret Immobilier, afin de vous informer des offres exclusives.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous pouvez exercer vos droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité en adressant un e-mail accompagné d'une pièce d'identité à l'adresse suivante [rgpd@duret-promoteur.fr](mailto:rgpd@duret-promoteur.fr).

## Annexe 1. Coupon parrainage

RECTO.



**DURET**  
TOUT L'IMMOBILIER

L'IMMOBILIER NEUF  
POUR HABITER, INVESTIR OU DÉFISCALISER





[www.duret-promoteur.fr](http://www.duret-promoteur.fr)

CADEAU PRIVILÈGE



VERSO.

**VOS PRIVILÈGES**

Recommandez-nous et recevez 500€<sup>(1)</sup> !

**PARRAIN** 500€ OFFERTS

Nom<sup>(2)</sup>..... Prénom<sup>(2)</sup>.....

Adresse<sup>(2)</sup>.....

CP<sup>(2)</sup>..... Ville<sup>(2)</sup>.....

Tél.<sup>(2)</sup>..... E-mail<sup>(2)</sup>.....

Date<sup>(2)</sup>.....

Signature du parrain :

J'accepte que mes données soient utilisées et traitées par Duret Promoteur<sup>(3)</sup>

J'accepte de recevoir des offres exclusives de la part des filiales du Groupe Duret

**FILLEUL** 500€ OFFERTS

Nom<sup>(2)</sup>..... Prénom<sup>(2)</sup>.....

Adresse<sup>(2)</sup>.....

CP<sup>(2)</sup>..... Ville<sup>(2)</sup>.....

Tél.<sup>(2)</sup>..... E-mail<sup>(2)</sup>.....

Date<sup>(2)</sup>.....

Signature du filleul :

J'accepte que mes données soient utilisées et traitées par Duret Promoteur<sup>(3)</sup>

J'accepte de recevoir des offres exclusives de la part des filiales du Groupe Duret

Coupon à compléter et à remettre à votre commercial.

DURET PROMOTEUR, FILIALE



(1) 500€ de chèques cadeaux offerts au parrain et au filleul sous condition d'achat d'un bien par le filleul via Duret Promoteur. Règlement du parrainage disponible sur le site [www.duret-promoteur.fr](http://www.duret-promoteur.fr) (2) Données obligatoires pour la prise en compte de votre participation. (3) DURET PROMOTEUR, en tant que Responsable de Traitement, recueille des données à caractère personnel vous concernant. Ces données sont utilisées pour le suivi de la relation commerciale et l'envoi de communications commerciales en ce sens. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous pouvez exercer vos droits d'opposition, d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et de portabilité en adressant un e-mail accompagné d'une pièce d'identité à l'adresse suivante [info@duret-promoteur.fr](mailto:info@duret-promoteur.fr). Duret Promoteur : Société à responsabilité limitée, au capital de 88 480 € - RCS La Roche-sur-Yon B 809 063 696. Siège social : 10A rue Augustin Fresnel, PA de la Bretonnière, 85600 Montaigu Vendée. NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE. ©Photos : Adobe Stock.



CERTIFICATION INTERNATIONALE  
**SOCOTEC**  
ISO 9001

SIÈGE SOCIAL : PA de La Bretonnière • 10A rue Augustin Fresnel • Bâtiment BX 2 • 85600 MONTAIGU VENDEE • TÉL 02 51 98 23 18

[www.duret-promoteur.fr](http://www.duret-promoteur.fr)